



Prise en charge de l'insuffisance rénale chronique: la FHP-Dialyse dénonce les incohérences du gouvernement

L'actuelle politique tarifaire incitative du gouvernement vise à privilégier la dialyse hors centre, à
entre-courant de la tendance observée sur le profil
de plus en plus lourd
des
patients

La FHP-Dialyse réclame une vraie concertation pour remettre les besoins présents et à venir du
patient au cœur du
système
de prise en charge

La Fédération de l'hospitalisation privée de la Dialyse (FHP-Dialyse) dénonce l'actuelle politique d'incitation tarifaire du gouvernement qui vise à privilégier la dialyse hors centre, en méconnaissance de la tendance observée sur le profil des patients de plus en plus lourds et polypathologiques.

"Toutes les études montrent que l'insuffisance rénale chronique va rester un problème majeur en France au cours des dix prochaines années et va même probablement s'aggraver avec le vieillissement de la population et notamment l'épidémie de diabète et d'obésité"

a affirmé l

e Dr Gilles Schu

tz, président de la FHP-Dialyse, lors d'une conférence de presse.

"Or c'est nier la réalité que de pousser les traitements en hors centre, alors que la tendance est à l'arrivée de patients plus âgés - avec un âge moyen de 75 ans - présentant de lourdes pathologies associées. Cette réalité que nous constatons tous les jours sur le terrain nécessite une prise en charge renforcée et non l'inverse", a déclaré le Dr Schutz, à l'occasion de la Journée thématique FHP-Dialyse consacrée à la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique.

On compte en France entre 1,7 et 2,5 millions de personnes en insuffisance rénale chronique (IRC) avant le stade terminal et environ 70.500 personnes atteintes d'insuffisance rénale chronique terminale (IRCT). Environ 46% sont traités par greffe rénale et 53% par dialyse

Deux patients sur cinq traités par dialyse souffrent d'un diabète et 61% ont plus de 65 ans.

Avec le vieillissement de la population, le nombre de patients augmente de 3% par an.

La FHP-Dialyse souhaite notamment connaître les éléments épidémiologiques sur lesquels le gouvernement s'est fondé pour mettre en place au 1^{er} mars 2011 une politique tarifaire incitative en faveur du hors centre (autodialyse et prise en charge de la dialyse péritonéale), une mesure qui n'a pas été comprise par les professionnels du secteur.

Tous

les

établissements

adhérents de la

FHP-Dialyse

r

enseignent pourtant depuis 2002 le registre R.E.I.N (Registre

é

pidé

mi

ologique et d'

i

nfornation

en

n

éphrologie) qui permet de connai

t

re exactement quantitativement et qualitativement la population prise en charge

.

"Nous déplorons l'absence de concertation dans la définition des orientations médico-économiques sur la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique (IRC) et l'organisation de la dialyse en France. La récente baisse des tarifs de l'hémodialyse en centre réalisant la

convergence complète vers les tarifs du secteur public

s'est faite sans que

le secteur privé

qui

réalise

en France

une hémodialyse sur trois

Écrit par FHP

Jeudi, 09 Juin 2011 14:56 - Mis à jour Jeudi, 09 Juin 2011 15:01

ne soit consulté.

Si le principe de la

convergence

se comprend, la présentation reste

inacceptable",

a

déploré le Dr Gilles Schutz.

Le secteur privé commercial occupe une place importante dans l'organisation du système de soins:

117 cliniques et hôpitaux privés ont une activité de dialyse sur un total de 310 structures tous secteurs confondus, soit 38% de l'offre. L'hospitalisation privée représente 35% des séances d'hémodialyse réalisée

s chaque

e année

, soit

1,9 million de séances

.

Ce secteur a massivement investi depuis une dizaine d'années pour répondre aux exigences de la réforme réglementaire de 2002 redéfinissant l'organisation du système de prise en charge de l'IRC au plan national.

"Nous avons restructuré nos centres de prise en charge afin de les rénover et les doter de plateaux de soins de premier plan, avec un accompagnement médicalisé et sécurisé du patient. Et maintenant

le gouvernement nous dit 'tous vers le hors centre"

!!

I s'agit là d'une politique

de régression,

aberrante et aveugle

qui

ne tient pas compte des réalités du terrain et

met en danger les patients

"

, a

insisté

le président de la FHP-Dialyse.

La FHP-Dialyse propose donc la mise en place rapide d'une commission de concertation réunissant tous les professionnels du secteur, le ministère de la Santé et les associations de patients

afin

de discuter des futures orientations à donner

à

la politique de prise en charge de l'IRC pour les dix ans à venir.

* * *

A propos de la FHP-Dialyse

La Fédération de l'hospitalisation privée de dialyse (FHP-Dialyse) regroupe 76 structures juridiques et 182 structures géographiques

de traitement de l'insuffisance rénale chronique, constituées en établissements de santé privés à statut commercial, avec ou sans hébergement, et dispensant des soins de dialyse.

Créé il y a près de trente ans, ce syndicat de spécialité est aujourd'hui

affilié à la FHP-MCO (médecine

, chirurgie, obstétrique).